

# Armée de l'Air et de l'Espace Service industriel de l'aéronautique AIA Cuers-Pierrefeu

**ENVOI ELECTRONIQUE** 

Cuers, le 8 avril 2025

Affaire suivie par : Nadège Peype Tél : 04.22.43.13.83

nadege.peype@intradef.gouv.fr

N° 38/ARM/SIAé/AIA CP/DHA

OBJET : Consultation relative au travaux de réfection du sol du bâtiment AC513 de

l'AIA Cuers-Pierrefeu: Ponçage/rabotage (lot 1) et peinture sol (lot 2) du sol.

**RÉFÉRENCE**: Affaire 25071.

P. JOINTES : - 1. Tableaux Prix et délais valant acte d'engagement (pour chaque lot);

- Annexe 1.2 (Décomposition du prix global forfaitaire) 2 onglets Lots 1 et 2

- Annexe 1.3 à l'acte d'engagement : Cadre de réponse technique (Lot 1)

- 2. Clauses administratives particulières et ses clauses financières;

- 2.1 - PVCA

- 3. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);

- 4. Annexe relative aux consignes de sécurité et d'accès.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me fournir votre meilleure offre de prix et délai, concernant la consultation n° **25071** selon les exigences du CCTP par l'intermédiaire de la demande de prix et délais des tableaux en pièce jointe.

Le CCAG Travaux (TX)\* s'applique à la présente consultation.

Par dérogation au paragraphe 28.1 du CCAG, la période de préparation est fixée à 1 mois pour chacun des lots et débute à compter de la notification du marché. L'éventuel approvisionnement des matériels et matériaux est à effectuer dès la notification du marché. Les délais d'exécution fixés par le prestataire débutent à compter de la date indiquée dans l'ordre de service (OS) et ne peuvent dépasser la période impérative d'exécution des travaux du 15/09/2025 au 19/12/2025 pour l'ensemble des lots. Le lot 2 débutera par OS dès réception des travaux du lot 1.

#### Critères de jugement des offres

Après examen en conformité des offres au regard de toutes les caractéristiques et exigences du CCTP et d'un descriptif technique pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

#### Pour le lot 1:

Prix global forfaitaire: 50 %
Délai global d'exécution: 40 %

3. Valeur technique: 10 %

#### Pour le lot 2:

Prix global forfaitaire: 50 %
Délai global d'exécution: 50 %

<u>Critère Prix</u>: L'offre la moins disante obtient le maximum de point. La note attribuée aux autres candidats est proratisée par rapport à la moins disante.

<u>Critère Délai</u>: Le candidat qui propose le délai le plus court obtient le maximum de point. La note attribuée aux autres candidats est proratisée par rapport à l'offre mieux-disante.

<u>Critère Valeur technique – LOT 1 uniquement</u>: le critère valeur technique est évalué au regard des éléments renseignés par le soumissionnaire dans le « cadre de réponse-critère technique » selon les items définis ci-dessous:

- 1. Méthodologie d'exécution des travaux et organisation du chantier (25 points)
- 2. Moyens en personnel dédiés spécifiquement au chantier, prise en compte de l'hygiène et de la sécurité (25 points)
- 3. Moyens en matériels dédiés spécifiquement au chantier (25 points)
- 4. Gestion des déchets, de la poussière et du bruit (25 points)

Les candidats sont libres de remettre une offre pour un ou plusieurs lots.

Le nombre de lots attribué à un même candidat n'est pas limité.

L'offre financière remise par les candidats doit être fiable et ne peut tenir compte d'aucun rabais conditionné par l'attribution de plusieurs lots.

Il est prévu une phase de négociation des offres avec possible régularisation des offres jugées irrégulières, le cas échéant.

La phase de négociation sera engagée avec les 5 premiers candidats à l'issue du classement des offres initiales.

Toutefois, conformément à l'article R2323-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

L'offre classée 1ère sur l'ensemble des critères est déclarée attributaire du lot et fournira impérativement avant notification, dans le cas où son offre est supérieure ou égale à 5 000 € HT, les DC1, DC2, attestations fiscales, sociales, Kbis, de moins de six mois, assurance. Le contrat lui sera notifié intégrant tous les documents contractuels.

La date limite de remise **des offres** est fixée au <u>vendredi 23 mai 2025 à 15h30</u>. Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de cette date.

### Contenu du dossier à remettre par les candidats :

- le tableau de « Prix et délais valant acte d'engagement » du lot considéré, renseigné, daté et signé. (Les prix intègrent toutes les caractéristiques définies au CCTP, frais de livraison, taxes, et les délais sont fixés en jours calendaires);
- DPGF annexe 1.2 pour chaque lot, dument complétée;
- « cadre de réponse Critère technique –annexe 1.3 » uniquement pour le lot 1, pour le jugement du critère technique, dument complétée ;
- un descriptif technique intégrant les fiches techniques des matériels/matériaux proposés pour chacun des lots pour l'examen en conformité technique
- Conditions d'accès AIA CP;
- un RIB (de moins d'un an).

#### Visite obligatoire avant la remise des offres :

Les candidats devront assister obligatoirement à l'une des visites organisées sur le site d'exécution des prestations.

Les visites obligatoires auront lieu le 23/04/2025 à 13h30 ou le 24/04/2025 à 9h30 sur le site de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Cuers.

Les candidats doivent en faire la demande en utilisant l'annexe 1 du présent règlement (joindre copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport), auprès de Mme Nadège PEYPE aux adresses suivantes :

nadege.peype@intradef.gouv.fr isabelle.pethy@intradef.gouv.fr

NOTA : les demandes de visite (annexe 1) doivent être envoyées au plus tard 2 jours avant la date prévue pour la visite pour les candidats établis en France, et minimum 5 jours avant pour les ressortissants étrangers.

Le nombre de participants est limité à 3 personnes par société. Les visites auront lieu uniquement aux dates et heures indiquées ci-dessus.

Le candidat est censé avoir pris connaissance avant d'établir son offre :

- des lieux et prestations définis au marché
- du matériel existant

Il ne pourra pas, en effet, invoquer, après notification du marché, la méconnaissance des lieux d'exécution et/ou de l'installation existante, ni revoir ses prix ou demander une plus-value, s'agissant d'un marché à prix forfaitaires.

A titre strictement exceptionnel et sur demande justifiée du candidat qui n'aurait pas pu assister aux visites programmées, une visite supplémentaire peut être organisée à une date fixée par l'administration dans un délai raisonnable avant la date limite de remise des offres. A l'issue des visites, un compte rendu sera déposé sur PLACE au profit des candidats. Un candidat peut demander à l'acheteur d'être exonéré de visite sur justification de sa parfaite connaissance des lieux avant la date limite de remise des offres.

## Modalités de transmission des offres/Demande de renseignements complémentaires :

Les demandes de renseignement complémentaires et les offres sont transmises par voie électronique via PLACE à l'adresse suivante: <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a>

Les demandes de renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges doivent être adressées par les candidats à minima 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres afin que l'AIA CP puisse apporter la réponse dans un délai raisonnable avant la remise de l'offre. Selon la nature de la question ou de la réponse, un report de la DLRO peut être envisagé. Toute demande formulée sans respecter ce délai ne sera pas traitée.

Nadège PEYPE Acheteur négociateur, *Original signé*